

Commission technique Gym filles

Championnat régional individuel Cat 1 - REGLEMENT

Règlement pour la saison 2018/2019 du championnat individuel Cat 1 ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2018/2019 concernant la catégorie 1.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2017-2020.

Pour s'engager en catégorie 1 les gymnastes doivent posséder :

- La 5^{ème} étoile pour les catégories benjamines et minimes.
- La 6^{ème} étoile pour les catégories cadettes, juniors et séniors ou s'être qualifiée à la ½ finale des coupes 2017 ou 2018 ou 2019.

(Le justificatif d'étoile doit être joint lors des inscriptions).

Notation et Exécution :

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.
- Se référer aux feuilles de notation.

Il y a 5 Classements en Catégorie 1 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS
- SENIORS

Pour la saison 2018/2019 cette compétition est fixée au **dimanche 12 mai 2019** et se déroulera à MEURSAULT (21)

La date limite d'inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.

Consignes, droits d'engagement et récompenses :

Consignes : Les dossiers pour les engagements seront disponibles sur le site.

- ils seront à renvoyer pour l'inscription des gyms à l'adresse suivante :
 - inscriptions_competitions_gym_ligue@fscf-bfc.fr
- Chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms avec au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation (J6) pour pouvoir s'inscrire** et ne pourra proposer qu'un seul secrétaire.
Pénalité de **100 €** par juge manquant.
Attention : le paiement de l'amende devra impérativement être fait avant le début de la compétition sinon, le(s) gym(s) ne pourra(ont) pas concourir.
- L'association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s'inscrire.

Les horaires de la compétition seront disponibles sur le site dès qu'ils seront arrêtés.

Droits engagement : Pour la saison 2018/2019, il est fixé à 5.50 € par gym, le règlement est à établir à l'ordre du Comité Régional BFC. Le comité régional reverse 3.00 €/gym au club organisateur qui prend en charge les juges.

Récompenses : 1 médaille aux gyms des différents podiums (à la charge du comité régional qui en fait l'achat).

Pour information :

- Le contrôle des licences aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.
- Monique BOIRON (monique.boi@orange.fr) est "présidente du jury".
- Bernard GOUGES (bernard.gouges@wanadoo.fr) et Elodie BOIVIN (geoffrey.paul@orange.fr) sont "chefs de plateau"
- Isabelle THOMAS (isabelle.thomas21@orange.fr) et Marie Pierre DROUHIN sont "responsables du secrétariat".